

Conseil scientifique de l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Anses

Projet d'avis

Considérant que le Programme national de recherche en Environnement Santé Travail (PNR EST) :

- ✓ soutient une recherche multidisciplinaire et multi-équipes permettant de produire des connaissances de qualité (1) nécessaires à l'évaluation des risques (plus de 700 publications validées par les pairs entre 2006 et 2018) et (2) mobilisables dans de courts délais pour l'aide à la décision publique¹; en cela, le PNR EST se distingue et complète le dispositif de l'Agence nationale de la recherche qui vise une recherche à plus long terme ;
- ✓ finance non seulement des projets de recherche pluri-équipes d'une durée moyenne de trois années, mais aussi des projets de faisabilité de taille et de durée plus modestes offrant l'opportunité de lever un verrou méthodologique, d'amorcer un concept novateur ou de mener une étude pilote avant extension à plus large échelle ;
- ✓ alimente des évènements scientifiques favorisant les échanges entre les chercheurs et les parties prenantes autour des résultats de cette recherche ainsi que des défis pour la société (24 colloques depuis 2006) ;
- ✓ a permis la structuration et le renforcement de la communauté scientifique dans le champ de l'appel d'offre², en particulier en santé au travail, l'émergence de nouvelles équipes et la mobilisation de compétences afin de répondre aux enjeux sociétaux prioritaires pour les financeurs ;
- ✓ facilite la formation de *consortia* pour répondre aux appels à projets de recherche proposés par la Commission européenne, face aux défis sociétaux ;
- ✓ contribue au développement d'un vivier d'experts potentiels dans ce champ ;

le Conseil scientifique de l'Anses recommande :

- ✓ de poursuivre la mise en cohérence et le renforcement de la programmation stratégique en Environnement Santé Travail au service des politiques publiques, en harmonie avec les initiatives européennes (EU-TP), en renforçant le PNR EST ;
- ✓ d'envisager un mécanisme de financement pérenne élargi à plusieurs sources (activités polluantes, sécurité sociale...), dans une finalité de prévention.

¹ On peut citer le projet Nanogut montrant la toxicité de l'additif alimentaire E171 (lésions pré-néoplasiques chez le rat), débouchant sur une expertise de l'Anses avec production de deux avis, puis sur la décision des Pouvoirs publics préconisant le retrait de l'additif, actuellement en discussion au niveau européen.

² En témoignent le nombre d'équipes mobilisées (plus de mille) et l'augmentation continue des lettres d'intention déposées (de 220 en 2011 à 350 en 2018).